

COMMUNE DE LAINSECQ

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 14 avril, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame CHOUBARD Nadia, Maire.

Présents : Mmes, LAURENT Valérie, PIGET Maryse, BILLEBAULT Elise, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, RAVISE Pascal, MASSE Arnaud, RABOURDIN Axel, MASSE Fabien.

Absent : M. CHOUBARD Romuald

Secrétaire de séance : Mme BILLEBAULT Elise

Date de la convocation : 08/04/2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 10

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2022
- Affectation du résultat de fonctionnement 2021
- Vote des taxes locales
- Vote du budget Principal
- Prêts à usage pour installation de citernes incendie.
- Redevances Enedis et Orange pour occupation du domaine public
- Demandes de subventions
- Affaires diverses

Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Modificatif des délibérations N° 16 et 17/2022 -Défense incendie-

Le conseil accepte.

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement de 2021 – Budget principal -

Le résultat de fonctionnement de 222 106.18€ est affecté comme suit :

- Affectation au C. 1068 en investissement : 42 075.96 €
- Report en fonctionnement au C/002 : 180 030.22 €

Vote des taux d'imposition 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2022 comme suit : (taux inchangés)

Taxe foncière (bâti) : 43.84 % (Taux communal : 22 % + taux départemental : 21.84 %)

Taxe foncière (non bâti) : 41.18 %

Le produit fiscal attendu est de : 145 305 €

Vote du budget principal

Le budget principal 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 602 449.22 € Investissement : 355 103.96 €

Le budget principal est adopté à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement de 2021 – Budget café-restaurant-

Le résultat de fonctionnement de 11 981.18 € est affecté au compte 1068 en Investissement.

Vote du budget du Café-Restaurant 2022

Le budget du café-restaurant s'équilibre en dépenses et en recettes à :
Fonctionnement : 26 000 € Investissement : 29 781.18 €
Le budget du café-restaurant est adopté à l'unanimité.

Modificatif des délibérations 16 et 17/2022 – Défense incendie-

Signatures de prêts à usage

Il convient d'établir des prêts à usage entre la commune et les propriétaires qui mettront à disposition leurs parcelles (environ 300 m² chacun) pour l'installation de citernes souples.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les prêts à usage par M. Pascal RAVISE et M. Pascal BILLARD, au profit de la commune aux termes d'actes à recevoir par Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire à Saint-Sauveur en Puisaye.

Défense incendie- Champmartin d'en bas – Les Guillons d'en bas – Demande de subventions

Mme le Maire expose au conseil municipal le besoin de faire procéder à la mise en place de deux citernes souples pour constituer la défense incendie des hameaux de Champmartin d'en bas et des Guillons d'en bas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le Maire pour :

- **Approuver** le devis de la société RTP, d'un montant de 26 130 € HT
- **Approuver** le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u> : 26 130 € HT	<u>Recettes</u> :	
	DETR 40%	: 10 452 €
	Conseil Départemental 40%	: 10 452 €
	Fonds propres :	: 5 226 €
		<hr/>
		26 130 €

- **Solliciter une subvention au titre de la DETR**
- **Solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre de «Villages de l'Yonne ».**
- **Signer** toutes pièces de ce dossier et confier à l'étude de Me Fossoyeux à Saint-Sauveur en Puisaye l'élaboration des prêts à usages entre la commune et les propriétaires.

Redevances d'occupation du domaine public

Les redevances suivantes sont acceptées à l'unanimité par le conseil municipal :

-La redevance due par ENEDIS est de **221 €**

- La redevance due par ORANGE est de **898.61 €**

Subventions accordées

Association des donneurs de sang bénévoles Amandinois : 200 €
Association Les Cheveux Argentés- Résidence Gandrille : 100 €
Association Toucy-Entraide : 50 €
Adavirs : 100 €

La séance est levée à 22 H.